DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE / ARRONDISSEMENT DE CHINON

MAIRIE - 37 340 CONTINVOIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	**08/11/2024**	**L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quatorze novembre, à 19h00** Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	8	
Absents	3	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Sylviane GRANDEMANGE, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE

Excusé : Jean Claude VAUGUET

Absents : Valérie DION, Kévin ROSIER

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 25-2024 RETROCESSION DE PARCELLE

Monsieur le Maire informe de la proposition de rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée C 1281 appartenant à Val Touraine Habitat et accueillant auparavant une aire de présentation pour les containers d'ordures ménagères.
La collecte des déchets se faisant désormais en porte à porte, il est nécessaire de supprimer cet espace dans un souci de salubrité, et le gestionnaire n'en ayant à l'avenir plus l'utilité propose à la commune de lui rétrocéder, en prenant à sa charge tous les frais notariés.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ACCEPTE** la rétrocession de la parcelle cadastrée C 1281 à l'euro symbolique ;
- **PRÉCISE** que les frais de cette rétrocession seront à la charge de Val Touraine Habitat ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François GRANDEMANGE

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CHINON

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/11/2024
037-213700826-20241114-DCM_25_2024-DE